



Dijon, le 20 avril 2015

Section Académique de Dijon

à

Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon  
Rectorat de DIJON  
2 Rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON cedex

Monsieur le Recteur,

Madame Dauvergne, IA-IPR d'Anglais,

Madame Sauvageot, IA-IPR d'Espagnol,

Monsieur Desmonet, IA-IPR d'Allemand,

Nous tenons, par la présente, à vous alerter quant aux nombreuses difficultés que rencontrent les professeurs de Langues vivantes dans l'exercice de leurs missions et notamment en ce qui concerne la passation des ECA et des certifications.

Pour ce qui est des évaluations en cours d'année dans le cadre du baccalauréat, ces épreuves constituent une somme de travail considérable non rémunéré pour les collègues. Ils doivent en effet, non seulement concevoir les sujets, ce qui représente en tout au moins, entre les coupes et les montages, 3 heures de travail par sujet, sachant qu'il faut au moins 2 sujets... mais encore préparer les salles, c'est-à-dire prévoir le nombre d'élèves par salle, demander des télécommandes pour les vidéoprojecteurs, télécommandes qui n'arrivent pas toujours, obligeant les collègues à monter sur les tables pour allumer l'appareil le jour de l'épreuve. Est-ce digne d'un examen que l'on dit national ? La préparation des salles nécessite encore environ 4 heures sur un gros établissement...

Les ECA ne sont pas considérées comme étant un examen, certains élèves arrivent en retard, les professeurs doivent donc faire une autre session avec le deuxième sujet, ou bien certains élèves vont à des compétitions sportives le même jour ! Un personnel de direction a même dit à un élève qui était dans ce cas : « Que feriez-vous le jour du vrai bac ? » Seuls les enseignants savent qu'il s'agit du véritable examen !

Le SNES-FSU réitère ses demandes d'épreuves nationales et terminales sur des journées banalisées. Pourquoi ce qui est possible pour les certifications ne l'est plus pour les épreuves du baccalauréat ?

.../...

Enfin de véritables abus ont lieu quant à l'évaluation de ces ECA. En ce qui concerne la compréhension de l'oral par exemple, une triple évaluation a même été mise en place dans un gros lycée de l'académie pour l'espagnol et c'est finalement l'administration qui a choisi les notes... Cela relève plus de la cuisine interne que d'un examen national ! Les collègues ne sont même pas déchargés de cours pour les corrections. Une journée ne pourrait-elle pas être banalisée pour ces corrections qui sont estimées à plusieurs heures, variant suivant les langues et donc le nombre de candidats ?

Les certifications constituent un deuxième sujet de mécontentement. Est-il utile de vous rappeler qu'elles ne font pas partie de nos obligations de service ? Un certain nombre de collègues se plaignent des pressions qu'ils subissent de leur administration pour les faire passer. Là aussi on voit apparaître des doubles corrections ou bien certains élèves doivent repasser certaines épreuves si les notes sont estimées trop basses par les personnels de direction de certains établissements car cela nuit à l'image de l'établissement s'il n'y a pas assez de réussite ! Faut-il également rappeler que le niveau visé par ces certifications est le niveau B1 et que celui visé au bac est B2. Dans un bon nombre de cas la validité de la certification devient inopérante avec l'obtention du baccalauréat

Face à toutes ces dérives, les professeurs de langues vivantes se sentent dépossédés de leur évaluation et dépités. Que ce soit pour les ECA ou les certifications, la somme de travail des enseignants est considérable et ils se sentent désavoués par leur administration qui ne leur fournit pas un cadre de travail satisfaisant et qui remet en cause leur évaluation. Ce qui génère stress et perte de repères pour eux.

C'est pourquoi le SNES-FSU demande une harmonisation concernant les ECA : une date nationale au mois de juin pour les épreuves de baccalauréat afin que les élèves puissent recevoir l'intégralité de temps de cours mais aussi de préparation à l'examen correspondant à une année scolaire c'est à dire de septembre à juin. En ce qui concerne la préparation à l'examen la passation d'épreuves blanches orales et écrites dès le mois d'avril fait que les collègues sont en évaluation quasi-permanente au 3ème trimestre, désorganisant d'autant les cours.

Le SNES-FSU demande également des sujets nationaux, du temps banalisé pour les corrections ainsi qu'une rémunération pour le travail réalisé dans le cadre des ECA, les CCF en voie professionnelle sont rémunérés pourquoi les ECA ne le sont-elles pas ?

Concernant les certifications, le SNES-FSU demande que le volontariat soit respecté et que l'évaluation ne soit pas remise en cause.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre profond dévouement au service public de l'Éducation Nationale.

Isabelle Cheviet

